

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021_026

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	23	27	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
14 mai 2021			
Date d'affichage			Pascal PELINSKI (procuration à Daniel THOMASSIN) - Alexandra VIEAU (procuration à Irène GIRARD) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Sophie DURIEUX (procuration à Jean-Pierre ROUILLON) - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
28 mai 2021			
Transmis en préfecture le			
31 mai 2021			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Malika TRANCHINA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Lorsqu'il vote son budget primitif, le conseil municipal prévoit de manière sincère les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Or, des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à anticiper dans leurs conséquences financières, peuvent amener le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes dégagées pour les couvrir, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Le conseil municipal peut donc modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'année par des décisions modificatives jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans ce cadre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 présentée au conseil municipal, a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif en intégrant les résultats cumulés de l'exercice 2020.

Cette décision modificative s'établit à 488 512,38, équilibrés en dépenses et en recettes, dont 488 512,38€ au titre de la section de fonctionnement et 0.00€ au titre de la section d'investissement.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

- En section de fonctionnement : 488 512,38€
- En section d'investissement : 0.00€

En fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Fonction	Articles	Montant	Objet	Fonction	Articles	Montant	Objet
01	023	488 512,38€	Virement de section à section	01	R002	488 512,38€	Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)
Total		488 512,38€		Total		488 512,38€	

En investissement

Dépenses				Recettes			
Fonction	Articles	Montant	Objet	Fonction	Articles	Montant	Objet
				01	R001	139 511,71€	Résultat d'investissement cumulé (excédent)
				01	1068	141 366,79€	Apurement du besoin de financement
				01	1641	769 390,88€	Diminution de l'emprunt d'équilibre
				01	021	488 512,38€	Virement de section à section
Total		- €		Total		- €	

Et d'annexer à la délibération le tableau détaillant la décision modificative n°1.

54339 Code INSEE	COMMUNE DE MALZEVILLE COMMUNE DE MALZEVILLE	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	488 512,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	488 512,38 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	488 512,38 €	0,00 €	488 512,38 €
 INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 511,71 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 511,71 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 366,79 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 366,79 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	769 390,88 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	769 390,88 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	769 390,88 €	769 390,88 €
Total Général		488 512,38 €		488 512,38 €

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 12 mai 2021,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

adopte la décision modificative n°1 suivante :

- En section de fonctionnement : 488 512,38€
- En section d'investissement : 0,00€

annexe à la délibération le tableau détaillant la décision modificative n°1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

54339	COMMUNE DE MALZEVILLE	DM n°1 2021
Code INSEE	COMMUNE DE MALZEVILLE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	488 512,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	488 512,38 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	488 512,38 €	0,00 €	488 512,38 €
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 511,71 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 511,71 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	488 512,38 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 366,79 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 366,79 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	769 390,88 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	769 390,88 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	769 390,88 €	769 390,88 €
Total Général		488 512,38 €		488 512,38 €